



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

N° 5

Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le 6 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Patricia BEAUMONT
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ

Représentant la Communauté de communes Chalosse Tursan :

- M. Benoît BANCONS
- Mme Isabelle DESCORPS

Avaient donné procuration :

- Mme Monique LUBIN à M. Olivier MARTINEZ
- Mme Pascale REQUENNA à M. Benoît BANCONS

Etaient excusés :

- M. Dominique COUTIERE
- Mme Dominique DEGOS

Etaient également présents :

- M. Gilles MARLIN, Payeur Départemental
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoyant que l'exécutif doit rendre compte à l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président relative à la décision suivante prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :
 - . Marché de services relatif à la réalisation de prestations en application du Décret Eco Energie Tertiaire, **aux conditions suivantes :**
 - . **Attributaire :** GALLIUM Ingénierie, 50 Allée de Céres, 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
 - . **Désignations des travaux :**
 - Recueil de données préalable (plans architecturaux, plan cadastral, zone foncière, factures énergétiques, scénario d'occupation, etc...)
 - Structure de la data
 - Analyse (compris déplacement sur site)
 - Déclaration sur la plateforme OPERAT de l'ADEME
 - . **Montant total :** 500.00 € HT
 - . **Date du devis :** 10 novembre 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON